

Lettre de l'Udaf Bas-Rhin

Janvier 2015



BONNE SANTE

En ce début d'année 2015, la grève des médecins met les citoyens en difficulté pour accéder aux soins et se faire rembourser rapidement leurs frais de santé. Les associations familiales sont intervenues dans les médias pour exprimer leur point de vue. Elles ont dit leur satisfaction de voir se mettre en place le tiers payant pour les plus démunis d'abord, pour tous ensuite. Des enquêtes récentes, y compris celles que nous avons-nous-même menées au niveau régional, montrent que de nombreuses familles retardent, ou pire, renoncent à se faire soigner pour des raisons économiques. Nous avons également montré que d'autres facteurs entrent en jeu : l'isolement des personnes, leur détresse sociale, leur peur d'engager une relation suivie avec un professionnel, une culture familiale qui ne valorise pas les démarches de soin et de prévention... Le sujet de la santé concerne donc directement chacun d'entre nous. En début d'année, il ne s'agit pas que d'une tradition de se souhaiter : « bonne santé ». Pour ce premier éditorial de 2015, l'Udaf vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (définition OMS). Quel meilleur vœu pourrais-je vous adresser que d'être dans votre vie « en complet bien-être physique, mental et social » ? Même si les temps sont difficiles. Même si vous rencontrez des obstacles particuliers en raison parfois du droit de grève de certains professionnels, un droit que nous avons à défendre dans notre démocratie vivante. Mais au final ce sera toujours par nos énergies rassemblées et non divisées, par notre désir profond de progrès et les actions que nous menons pour cela, que nous pourrons passer, je vous le souhaite,... une bonne et heureuse année 2015.

Alphonse PIERRE, Président
06 janvier 2015

Quoi de neuf à l'Udaf Bas-Rhin ?

Schéma départemental d'accompagnement des parents

Le département du Bas-Rhin fait partie des 17 départements préfigurateurs d'une démarche initiée par l'Etat dans l'élaboration d'un Schéma départemental d'accompagnement des parents.

Ce schéma regroupe deux comités préexistants la CODAJE, Commission d'accueil du jeune enfant et le Comité départemental de la parentalité mis en place en 2013. Ce dispositif est copiloté par la préfecture, la CAF et le Conseil Général. Un diagnostic global a été mené au premier semestre 2014. Il a permis d'identifier l'offre existante dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité et de l'accueil des jeunes enfants, ainsi que les besoins encore insatisfaits. Il est exposé dans le Schéma départemental de l'accompagnement des parents, signé le 10 octobre 2014, par les principales parties prenantes du département : Préfecture, Conseil Général, Caisse d'Allocations familiales, Education Nationale, Ville de Strasbourg, Association des Maires du Bas-Rhin, MSA, Justice, UDAF.

Télécharger le document

Dans le cadre de ce schéma, des groupes projets ont été constitués. Ils sont coordonnés par des pilotes secondés par des experts associés

Groupes projets	Pilote(s)	Expert(s) associé(s)
Devenir parent	CG/CAF	CPAM/Udaf
Être parent d'un jeune enfant	CG/CAF	Le Furet
Être parent d'un enfant de 6 à 11 ans	Éducation Nationale/DDCS	Udaf
Être parent d'un adolescent	Éducation Nationale/DDCS	Maison Des Adolescents
Séparés mais toujours parents	CAF/ Justice	FENAMEF
Être parent et confronté à une situation de handicap	CG(MDPH)/CAF	AAPEI/JPA
Être parent et confronté à une situation de décès	MSA/CAF	Association Pierre Clément
La participation des Parents	Udaf	FEPEM

CAF : Caisse d'allocations familiales
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
FENAMEF : Fédération nationale des associations de médiation familiale
AAPEI : Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
JPA : Jeunesse en plein air
Fepem : Fédération des particuliers employeurs
Ddcs : Direction départementale de la cohésion sociale
Mdph : Maison départementale des personnes handicapées
Msa : Mutualité sociale agricole
CG : Conseil général

Ces groupes projets doivent prioriser des actions allant jusqu'en 2017 et qui sont définies par les orientations stratégiques du schéma. Ils doivent se réunir jusqu'à fin mars 2015. Les résultats seront restitués au CCPAP (comité de coordination des politiques d'accompagnement à la parentalité), qui étudiera et fera des propositions à partir des fiches actions présentées par les différents groupes.

L'Udaf est partie prenante de ce schéma et expert ou pilote dans 3 des groupes projets.

Temps de l'enfant et rythmes scolaires

L'Udaf et le « groupe temps de l'enfant » (interassociatif) se sont intéressés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014 et son impact sur les enfants et les familles. Un questionnaire aux familles a été lancé. 2180 familles ont répondu à ce « sondage en ligne », dans la période où celui-ci a été ouvert, du 5 novembre 2014 au 5 janvier 2015. Le traitement sera effectué prochainement en vue d'une restitution grand public et auprès des pouvoirs publics au cours du premier trimestre 2015.

Café-santé

« La santé a un coût. Avez-vous pensé à tous vos droits ? »

Judi 5 février de 18 h à 20 h, à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, 3 rue de Sélestat 67230 Benfeld.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03 88 52 89 87

Courriel : mlobrecht@udaf67.fr

Retrouvez-nous désormais sur Facebook

www.facebook.com/udaf67



Du côté du Haut-Rhin

9ème rencontre régionale des acteurs en éducation et promotion de la santé

La 9ème rencontre régionale des acteurs en éducation et promotion de la santé, organisée par l'Ireps Alsace dans le cadre des activités de la plate-forme ressources en éducation et promotion de la santé aura lieu **le mardi 3 février 2015**, au Koïfhus (ancienne douane), 29 Grand'Rue, à Colmar.

Lors de cette rencontre, nous poursuivrons la réflexion engagée l'an dernier autour du lien entre éducation populaire et éducation pour la santé afin de penser aux articulations possibles entre ces deux champs.

Contact et renseignements :

Aurélie Simonin

Tél : 03.88.11.52.41

Courriel : aurelie.simonin@irepsalsace.org

Conférence ISSM : Délices au pays des vermeils : quand les ébats font débats Vie affective et « avancée en âge »

Lundi 9 février 2015 à 14h00, à l'ISSM, 4 rue Schlumberger, à Mulhouse.

Par Isabelle Moesch, Institut Régional du Vieillessement de Franche-Comté. Proposé par l'Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM).

Cette communication propose des éléments de compréhension sur la vie affective au fur et à mesure de l'avancée en âge. La sexualité est un élément essentiel du lien, des relations que chacun entretient avec soi et avec autres, pourtant la sexualité des personnes âgées reste un sujet tabou.

Après un bref rappel sur les représentations du vieillir, il s'agira de saisir les multiples enjeux de la sexualité à l'épreuve de l'âge. Comment alors conjuguer intimité, désir, normes collectives ? Quel positionnement pour les professionnels et les familles ?

S'inscrire en ligne

Renseignements et inscriptions :

Elisabette Giordani

Tél : 03.89.33.57.91 – Fax : 03.89.59.59.98

Courriel : e.giordani@issm.asso.fr

Site : www.issm.asso.fr



Du côté de l'Unaf

Médaille de la Famille, à l'Elysée

Le samedi 20 décembre 2014, le Président de la République, François Hollande, accompagné de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine et de Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat à la Famille, aux personnes âgées et à l'autonomie, a remis à l'Elysée, aux côtés du Président de l'UNAF, François Fondard, des médailles de la Famille au titre de la promotion 2014.

32 mères de famille de métropole et d'Outre-mer ont ainsi été distinguées. Six autres personnalités ont reçu cette même distinction au titre des « services exceptionnels rendus dans le domaine de la famille ». Le Chef de l'Etat s'est adressé aux familles. Il est revenu sur les valeurs et grands principes qui fondent la politique familiale, et a salué l'UNAF, « partenaire principal des pouvoirs publics ».

Félicitations particulières à l'association strasbourgeoise Le Furet qui a été honorée de la Médaille de la famille, remise par le Président de la République à Maryvonne Lyazid fondatrice de l'association, Francine Hauwelle, présidente et Marie Nicole Rubio, directrice.

Loi ALUR

L'UNAF tient à votre disposition les Actes de la journée nationale « *Loi ALUR - Accès au logement et urbanisme rénové : Ce qui va changer pour les familles !* » qui s'est tenue le 6 novembre dernier à Paris.

Décrochage scolaire

L'UNAF a assisté à la présentation par la DGESCO, le 19 décembre 2014, du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » : pour une politique globale partenariale intégrée. Les premières mesures de ce plan seront lancées début 2015. L'UNAF rejoindra un groupe de travail autour du rapprochement des familles de l'école.

Université des familles

L'UNAF vous invite à participer à sa prochaine « Université des familles » consacrée au thème : « *Parentalité et prison. Réalités, enjeux et perspectives* ».

Le mardi 13 janvier 2015 de 18h à 20h, au siège de l'UNAF, Auditorium Laroque - 28 place Saint-Georges Paris 9ème. Cette Conférence-Débat sera également retransmise **en direct sur internet** avec la possibilité pour les internautes de questionner les intervenants en direct.

Vous pouvez également poser vos questions dès à présent par mail : elaroubine@unaf.fr

Du côté des mouvements familiaux

Associations Familiales Laïques - Conseil Départemental (CDAFAL)

Accompagnement des femmes vers le retour à l'emploi par l'initiation à l'informatique

Prochaines sessions : Formation courte de 6 semaines par groupes de 8 femmes. **Du 12 janvier au 19 février 2015**, au CDAFAL, 27 rue Lavoisier, 67200 Strasbourg. Deux groupes : de 9h à 11h ou de 14h à 16h, du lundi au vendredi (hors mercredis).

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.29.06.49

Courriel : magali.fleuryhauray@af67.com

Site : www.af67.com

Association Générale des Familles

AGF de Benfeld : « En Famille, faites vos jeux ! »

Dimanche 25 janvier 2015 de 14h à 18h, Salle le Courlis à Herbsheim. Entrée libre.

Jeux de société pour tous les âges. Possibilité d'après-midi « jeux intergénérationnels ». A l'occasion du 50ème anniversaire l'AGF de Benfeld, un quizz spécial sera proposé aux enfants.

[En savoir plus](#)

Renseignements :

Tél : 03.88.74.44.13 | Courriel : benfeld@agf67.fr

AFTC Alsace

En partenariat avec la MDPH du Haut-Rhin. **Vendredi 6 Février 2015**, journée sur l'évaluation et la réparation du préjudice corporel au CREF de Colmar de 9h à 18h.

[En savoir plus](#)

Contact et renseignements :

Tél : 03 88 66 20 31

Courriel : aftc.alsace@traumacranien.org

UNAPEI

Le vendredi 6 février 2015, l'Unapei organise à Paris une journée d'échange sur le thème « *Sortir les personnes handicapées de leur vulnérabilité financière* ».

Lieu : Maison de la RATP - Espace du Centenaire - 54 quai de la Rapée ou 189 rue de Bercy 75012 Paris.

[S'inscrire et en savoir plus](#)

Enfance & Familles d'Adoption (EFA)

EFA est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 11 000 familles adoptives et adoptés majeurs. Premier mouvement de l'adoption en France, réunissant des familles dont les enfants sont nés en France et à l'étranger, EFA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière d'adoption.

Enfance et Famille d'Adoption du Bas-Rhin (EFA 67) regroupe à elle seule 240 foyers adhérents. Chaque association départementale fonctionne comme une association indépendante, avec son propre conseil d'administration. Notre association est un lieu de partage et d'échange entre parents adoptifs, postulants à l'adoption, adoptés majeurs, personnes intéressées par l'adoption et l'enfance privée de famille. Elle ne confie pas d'enfant à l'adoption.

« À tout enfant, une famille »

Agir dans l'intérêt de l'enfant privé de milieu familial afin que se réalise notre souhait : « à tout enfant, une famille ».

Tout enfant a le droit d'avoir des parents. Tout enfant, d'où qu'il soit, quel qu'il soit, a le droit à une famille, le droit de grandir auprès de parents qui l'aiment, le respectent et l'aident à devenir un adulte serein et responsable. Prononcée au bénéfice d'un enfant, l'adoption est la réponse à la seule désespérance de celui-là. L'adoption n'est pas une action humanitaire. Une adoption ne s'improvise pas, elle se prépare, s'accompagne. Chacun a le droit de dire quel enfant il peut accueillir, chacun doit dire de quel enfant il ne peut pas se sentir parent. Humaniste sans doute, l'adoption ne peut se confondre avec une action humanitaire.

La filiation adoptive est une filiation totale. L'enfant adopté a besoin de s'inscrire, de manière stable et définitive, dans la lignée de ses parents, dans sa famille, d'être un citoyen français de plein droit, d'être l'égal de ses frères et sœurs, y compris de ceux nés de ses parents. L'adoption plénière est une filiation juridique pleine et entière. Elle engage les parents à vie et au-delà : l'enfant devient leur héritier et celui de leurs ascendants, il a définitivement « sa place ».

L'adoption n'est pas une affaire d'argent. Gratuite en France, la procédure d'adoption suppose des frais (téléphone, déplacements, hébergement) pour un enfant confié à des parents résidant dans un autre département. À l'étranger, les frais (voyage, séjour, démarches) sont plus importants. Les honoraires scandaleux de certains avocats, les velléités de trafic d'intermédiaires douteux doivent être combattus sans relâche.

Mais rien ne doit faire oublier que l'immense majorité des démarches est tout à fait licite. La plupart des parents sont vigilants. Avec le déchirement que cela suppose, certains font machine arrière et dénoncent les abus dont ils sont témoins.

L'enfant adopté a le droit de savoir qui il est

L'enfance est le temps de l'insouciance. Aucune ombre ne doit ternir les relations d'amour, de confiance, qui, avec le jugement, fondent la filiation adoptive, pour qu'un enfant, meurtri dans la séparation qu'il a vécue, puisse grandir et s'épanouir. Ses parents doivent pouvoir tout lui dire des chemins qui les ont fait se rencontrer et de son histoire première : il s'agit de « dire l'adoption » et ses raisons, au rythme des questions posées par les enfants, avec des mots qu'ils peuvent entendre, pour les amener à ne plus se considérer comme des « abandonnés » et, se respectant eux-mêmes, à respecter les choix et ceux qui les ont faits pour eux. Nos enfants prouvent qu'on peut vivre et se construire bien dans une filiation qui, pour être seconde, n'est pas secondaire.

Bien adoptés, bien adaptés, quelques-uns recherchent pourtant une image, un visage, un nom, croisant la souffrance de ceux qui s'estiment « sortis du néant ». Les êtres sont uniques. Les quêtes ne se ressemblent pas. Ceux qui se sentent amputés de leur identité doivent être aidés dans la recherche de leur filiation d'origine, à condition que leur quête ne vienne pas accroître la souffrance de ceux qui ne peuvent ou ne veulent (n'ont pu, ou voulu) se sentir parents.

Accueillir

EFA accueille les familles adoptives, celles qui recherchent un espace de convivialité, mais aussi celles qui rencontrent des difficultés d'ordre médical, psychologique ou éducatif avec leurs enfants, d'ordre relationnel avec l'entourage, ou qui se posent des questions. La Fédération met à votre service une ligne d'écoute nationale et nombre d'associations départementales assurent une permanence téléphonique et proposent des groupes de parole de parents.

EFA accueille et accompagne les postulants à l'adoption, pour les informer et les aider à clarifier leur projet et évaluer leurs limites. La plupart des associations départementales organise des réunions d'information et des rencontres avec des familles ayant déjà adopté. Certaines associations proposent aussi des groupes de parole de postulants détenteurs de l'agrément.

EFA, notamment par son service ERF (Enfants en Recherche de famille) cherche, avec les partenaires sociaux, des solutions pour les enfants privés de famille, notamment les enfants dits « à particularité ».

EFA participe à des instances départementales telles que le Conseil de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au CSA (Conseil supérieur de l'adoption), au CNAOP (Conseil national pour l'accès aux origines personnelles) et au comité de suivi de l'Agence française de l'adoption.

Enfance & Familles d'Adoption propose aux familles et aux postulants à l'adoption des ouvrages, des guides, des films qui vous permettront de cheminer, de réfléchir à votre projet, de mieux appréhender votre parentalité. EFA édite une revue trimestrielle, Accueil, la seule revue française consacrée à l'adoption.

Colloque EFA : « Quels projets parentaux pour l'adoption aujourd'hui ? »

Lundi 2 février 2015 au Centre international de séjour – Maurice Ravel, 6 avenue Maurice Ravel, 75012 Paris.

[En savoir plus](#)

Prochain évènement dans le Bas-Rhin : la Galette des rois

Comme chaque année, EFA67 organise un après-midi « Galette des rois », **dimanche 11 janvier 2015** au foyer Saint Trophime à Eschau. C'est un moment d'échange et de partage devenu une tradition pour l'association.

Il permet de se retrouver nombreux pour passer l'après-midi ensemble, avec d'abord un spectacle pour les enfants et les grands curieux, puis un goûter avec plein de petits couronnés !

Réunion mensuelle

Elle s'adresse aux postulants à l'adoption et a lieu **le 1er samedi de chaque mois** (à quelques exceptions) de 10h00 à 12h00.

La prochaine aura lieu **le 7 février 2015**, au 1er étage, salle 2, du Centre Socio-Culturel de la Montagne-Verte, 10 rue d'Ostwald, 67200 Strasbourg-Montagne-Verte (entrée côté portail). L'entrée est libre.

Contacts et renseignements :

Sylvie HERVE

Tél : 03 88 74 38 97 ou 06 40 63 80 08

Ligne d'écoute : 03 88 35 57 97

Site internet : <http://efa67.free.fr>

On regardait s'approcher les nuages

Ce livre est le premier ouvrage de la toute nouvelle collection « **Témoignage** » d'Enfance & Familles d'Adoption, janvier 2015.

Mère de deux garçons adoptés « grands », en fratrie, au Brésil, Gaëlle Drevet nous fait partager le cheminement de son couple et de sa famille, les turbulences des premières années et la construction au fil du temps d'une « famille à quatre ». Six années d'espoir, de larmes, de cris mais aussi de rires et de tendresse.

On regardait s'approcher les nuages apporte de nombreuses pistes de réflexion aux postulants qui se tournent vers l'adoption d'enfants grands, en fratrie. Il sera tout aussi utile aux professionnels qui accompagnent les familles adoptives.

Un livre fort, d'une lucidité et d'une franchise peu communes, sur les différentes étapes du parcours de l'auteur : du choix de devenir parent par adoption jusqu'à la rencontre des enfants, puis le long chemin de l'adaptation et de l'attachement mutuel, enfin la remarquable évolution des enfants et de toute la famille.

Prix : 14 € (frais de port en sus 3 €).

ViaTrajectoire

ViaTrajectoire est un service public en ligne, gratuit et sécurisé, proposant aux particuliers et aux professionnels de santé une aide à l'orientation personnalisée en soins de suite et de réadaptation, en hospitalisation à domicile, en unité de soins de longue durée ou en structure d'hébergement pour personnes âgées.

Le service de gestion en ligne des demandes d'admission en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est ouvert depuis mai 2014 aux professionnels. En décembre, l'Alsace est la première région à le proposer aux particuliers. Ceux-ci peuvent désormais directement s'inscrire en maison de retraite et ainsi éviter la multiplication des démarches. Un annuaire présente les 180 Ehpad d'Alsace.

[Se rendre sur le site internet](#)

Nouveauté de l'année 2015, le chèque-santé débarque dans les entreprises

Après le chèque-déjeuner et le chèque-vacances, voici le chèque-santé. Ce titre prépayé est disponible depuis le 2 janvier. A quoi sert-il et pouvez-vous en bénéficier ?

• **Quoi ? Santé et bien-être**

Le chèque-santé permet de financer tout ou partie de ce qui n'est pris en charge ni par votre sécurité sociale ni par votre mutuelle. Il peut s'agir de consultations, de prestations ou de produits de prévention dans le domaine de la santé et du bien être. Ce chèque pourra par exemple servir à régler un ostéopathe, un psychologue, un nutritionniste, un coach de sport-santé, des dépassements d'honoraires, des prothèses... A vous de choisir dans l'annuaire en ligne le professionnel auprès duquel utiliser votre solde.

• **Pour qui ? Les salariés**

Vous pouvez bénéficier des chèques-santé si vous êtes salarié du secteur public ou privé. A condition toutefois que votre entreprise, votre CE ou votre collectivité le propose. Avantage pour l'entreprise : ces chèques sont défiscalisés et exonérés de charges sociales et patronales, à hauteur de 158 euros par an. Avantage pour le bénéficiaire : les sommes sont exonérées d'impôts, c'est-à-dire que vous n'aurez pas à les comptabiliser dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

• **Comment ? Avec un code**

Le chèque santé est dématérialisé, il prend la forme d'une carte de crédit ou d'une application mobile (téléchargeable gratuitement). Vous pouvez payer le professionnel de trois façons : en tapant le montant et votre code dans l'application mobile, avec votre carte à code ou en imprimant votre code sur papier libre.

Agenda

Institut Bruckhof : Portes ouvertes 2015

Samedi 10 janvier 2015 de 10h à 17h, 7 rue de Soultz, 67100 Strasbourg. Portes ouvertes de l'Institut Bruckhof, centre de ressources pour enfants déficients auditifs et leurs parents. Visite des établissements du site, rencontre avec les professionnels de chaque établissement et des volontaires et parents d'enfants du jardin d'enfants L'ENVOL.

A 10h : Conférence de Pierre Isenmann, psychanalyste, sur le thème : "Accompagner. Chemin et sentes, croisements et carrefour : nul ne peut accompagner s'il ne l'est déjà...".

Nombre de places limité, inscriptions recommandées.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.44.24.99

Courriel : contact@bruckhof.org

Site : www.bruckhof.org

Conférence-débat : « Strasbourg : de la communauté urbaine à l'eurométropole »

Mercredi 14 janvier à 18h30, à l'ERAGE, École Régionale des Avocats du Grand Est, 4 rue Brûlée, à Strasbourg.

Organisée par la Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace. Avec Robert Hermann, Président de l'Eurométropole de Strasbourg (MESA).

Contact et renseignements :

Tél : 09.53.12.72.10

Courriel : secretariat.mesa@gmail.com

Colloque international : « Comment mangent les familles contemporaines ? Comparaisons européennes »

Du 15 au 17 janvier 2015, à la MISHA, 5 allée du Général Rouvillois, à Strasbourg.

Entrée gratuite dans la limite des places disponibles.

[En savoir plus](#)

Contact et renseignements :

Marie-Pierre Julien

Courriel : mariepierre.julien@univ-lorraine.fr

Marion Vicart

Courriel : puppy_ion@yahoo.fr

Cycle d'échanges à destination des acteurs concernés par les enjeux de l'intégration : « Intégration... quels nouveaux défis aujourd'hui ? »

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) organise un cycle d'échanges sur les enjeux de l'intégration, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Bas-Rhin et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Alsace et avec leur soutien financier.

Ce cycle se déroulera, à Strasbourg, **de janvier à mai 2015**, sur quatre demi-journées de 14h30 à 17h30 :

- **Jeudi 15 janvier 2015** : La présence immigrée en France et en Alsace : un enjeu d'intégration ? ...ou d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants ?
- **Mercredi 11 février 2015** : Les jeunes descendants d'immigrés : qui sont-ils ? Comment sont-ils perçus ? Et comment se construisent-ils ?
- **Jeudi 26 février 2015** : Les discriminations liées à l'origine : une inégalité de traitement qui fait obstacle à une réelle intégration sociale pour les immigrés comme pour leurs descendants...
- **Mardi 24 mars 2015** : Les personnes âgées immigrées : un enjeu de politiques publiques ?

Une journée d'étude, le vendredi 22 mai 2015, permettra de mettre en commun les réflexions issues de ces 4 temps d'échanges et d'aller plus loin par rapport aux enjeux qui en résultent.

Le public ciblé prioritairement est celui des professionnels concernés par les enjeux de l'intégration (collectivités, Etat, associations, intervenants sociaux...) et parmi eux les adultes-relais.

[Consulter ou télécharger le programme](#)

[Télécharger le bulletin d'inscription au cycle](#)

Contact et renseignements :

Courriel : contact@oriv.fr

Site : www.oriv-alsace.org

Réunion à thème Histoire de Bien Naître : Les petits tracas de l'allaitement

Samedi 17 janvier 2015, au Grenier, 20a rue des Roseaux, à Illkirch-Graffenstaden. Avec Brigitte Kern, sage-femme.

[En savoir plus](#)

[Télécharger le programme 2015](#)

Renseignements et inscriptions :

Tél : 06.14.36.09.62 / 03.69.26.73.01

Courriel : histoiredebiennaitre67@gmail.com

Site : www.histoire-de-bien-naitre.fr

Après-midi de sensibilisation : « Aidant/aidé : et si on jouait ensemble ?! »

Mardi 20 janvier 2015 de 14h à 17h, Salle de la Bourse, 1 place de Lattre de Tassigny, à Strasbourg. Proposée par la Mutualité Française Alsace (MFA) et ses partenaires. Accès libre, tout public.

« Aidant/aidé : et si on jouait ensemble ?! » est une action originale de sensibilisation à l'intérêt du jeu entre aidant et aidé.

Programme :

- 14h : Conférence - aidants / aidés : aidons-nous par le jeu - l'importance du jeu dans la relation aidant - aidé
- 15h30-17h : Ateliers et Présentation, expérimentation des jeux

Contact et renseignements :

Tél : 03.88.15.44.88

Courriel : e.dupeux-weber@mf-alsace.com

Soirée d'information collective : « Les relations entre collectivités et associations : prestations de services ou subventions ? »

Le mardi 20 janvier 2015 de 18h15 à 20h15, à la Maison des Associations, 1a place des Orphelins, 67000 Strasbourg.

Organisée par la Maison des Associations de Strasbourg à destination des responsables-bénévoles d'associations. L'objectif est de donner des informations pratiques sur toutes les questions et difficultés que peut rencontrer un bénévole ayant des responsabilités au sein d'une association.

Intervenant : Claude Schneider, Président, Office des Sports.

Contact et renseignements :

Tél : 03.88.25.19.39

Site : www.mdas.org

Rencontre-échanges personnes âgées

Judi 22 janvier 2015 à 17h, Salle des mariages de la Mairie, 37 route de Bischwiller, à Bischheim.

Organisée par le réseau vigilance la ville de Bischheim et les Petits Frères des pauvres.

Présentation de leur projet commun pour rompre l'isolement des personnes âgées de Bischheim.

Contact et renseignements :

Brigitte Klein, responsable Espace d'Accueil Seniors CG67
Tél : 03.69.20.75.91

Carole Zaug, Directrice du CCAS de Bischheim
Tél : 03.88.20.83.91

Atelier découverte de la Médiathèque du Furet

Atelier 39 : Les douces violences

Comment les repérer, les comprendre, les analyser ? Développer des points de vigilance afin d'améliorer ses pratiques et proposer un accueil le plus respectueux possible à chaque enfant.

Vendredi 23 janvier 2015 de 9h à 11h, au Furet, 6 quai de Paris, à Strasbourg. Animatrice : Dalila Kieseles, éducatrice de jeunes enfants, ancienne directrice de structure, chargée de mission petite enfance et responsable du secteur formation Le Furet.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.21.96.62

Courriel : mediatheque@lefuret.org

5ème Forum Européen de Bioéthique : « L'argent et la santé »

Du 2 au 7 février 2015 à Strasbourg.

Au programme : 35 débats, 10 rendez-vous culturels, 30 temps forts avec les jeunes, 135 intervenants.

[Consulter le programme complet](#)



Formation CIDFF 67 : « Comment faire face au décès ? Les conséquences juridiques du deuil d'un parent : l'intervention du juge des tutelles des mineurs »

Mardi 10 février 2015 de 14h à 17h, au CIDFF du Bas-Rhin, 24 rue du 22 Novembre, 1er étage, à Strasbourg.

Formation gratuite dans la limite des places disponibles à destination des professionnels-les. Organisée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Bas-Rhin.

Intervenantes : Madame Schleeff, Juge des tutelles des mineurs, magistrat coordonnateur des affaires familiales, Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, et Madame Gosset, Greffière en charge du service des tutelles des mineurs.

Inscriptions jusqu'au 2 février 2015.

[Télécharger le talon-réponse](#)

Renseignement et inscriptions :

Tél : 03.88.32.03.22

Courriel : strasbourg@cidff67.fr

Dossier spécial santé :

La loi santé en débat

Les associations familiales expriment plutôt leur satisfaction sur le projet de loi relatif à la santé considérant qu'il va dans le bon sens même si le texte peut encore être amélioré et enrichi. Les médecins (« professionnels de la santé ») sont pourtant mobilisés contre le projet. Explication de texte.

QUELQUES CHIFFRES

- Plus de 20 % des Français sont en maladie chronique et nécessitent des soins permanents.
- 20% seulement des personnes qui se rendent aux urgences sont hospitalisées. Il existe une surreprésentation des nourrissons et des personnes âgées aux urgences. Les urgences vitales ne représentent que 5% des urgences.
- Le montant des fraudes au détriment de l'Assurance-maladie s'est élevé à 174,64 millions d'euros en 2013, dont plus de 167 millions décelés par le régime général. Cette somme importante ne représente toutefois qu'un millième des dépenses d'assurance-maladie, de l'ordre de 174 milliards. Pour moitié des fraudes à l'Assurance-maladie, les redressements effectués ont visé les professionnels de santé pour des prestations surfacturées, voire « fictives ». Les catégories professionnelles les plus épinglées sont les infirmiers (18,3 millions d'euros de fraudes détectées) et les transporteurs sanitaires (ambulanciers, taxis). S'y ajoutent les préjudices détectés auprès des médecins généralistes et spécialistes (6,1 millions d'euros), les chirurgiens-dentistes (4,7 millions d'euros) et les kinésithérapeutes (3 millions d'euros). Les établissements de santé ont, eux, été pris en faute à hauteur de 65,8 millions d'euros.

ENJEUX

Le système de santé représente 250 milliards d'euros par an soit 12% du PIB. L'assurance maladie est en déficit chronique. Les complémentaires santé sont de plus en plus coûteuses. Les établissements de santé sont en concurrence. Les médecins sont insuffisamment nombreux selon les spécialités et selon les territoires. C'est donc un enjeu économique évident.

Mais c'est aussi et surtout un enjeu social considérable pour notre pays, car il touche à la vie quotidienne des Français et à leur préoccupation première. Selon des sondages récents, 92% d'entre eux pensent que ceux qui ont de l'argent ont plus de possibilité de se soigner et 75% que les patients ne disposent pas des mêmes chances selon l'endroit où ils vivent.

C'est enfin un enjeu de gouvernance : l'Etat est le régulateur de la carte hospitalière, l'Assurance maladie celui de l'activité des professionnels libéraux.

Dixit le gouvernement, « la loi de Santé a pour objectif de permettre à chacun de mieux se soigner, d'avoir accès à des professionnels dans de bonnes conditions. Les grands axes de cette loi sont donc la prévention, la simplification des relations avec les professionnels - ne pas avoir d'obstacles financiers, se repérer dans l'offre de soins - faire le pari de l'innovation, pour que les meilleures technologies profitent à chacun et donner la parole aux usagers ».

MOTS-CLÉS

Le texte, dans sa version initiale, a été présenté en Conseil des ministres en octobre 2014 et le débat parlementaire s'engage en ce début 2015. En quelques mots-clés, la présentation de ce projet de loi...

La prévention

De plus en plus de personnes ne savent pas quels sont les comportements qui vont leur permettre de préserver leur «capital-santé». Le projet de loi veut agir sur la prévention dès l'enfance en donnant aux plus jeunes de bons réflexes en matière d'alimentation, d'hygiène, de sommeil, puis plus tard en matière de sexualité, de tabac, d'alcool ... Il prévoit également de donner aux jeunes femmes la possibilité d'accéder notamment à la contraception d'urgence sans aucune restriction.

Oui mais ! Si la prévention est une priorité affichée, aucune mesure structurelle n'est prévue pour augmenter ses moyens. Les crédits territoriaux de prévention confiés aux Agences régionales de santé sont inférieurs à 200 millions d'euros par an, soit seulement 0,1% des dépenses de l'Assurance-maladie.

L'accès aux soins

Pour lever les obstacles financiers à l'accès aux soins, l'une des grandes mesures de la loi de santé sera la mise en place du tiers payant, déjà en oeuvre dans les pharmacies, et qui permet de ne pas avancer les frais. Quand on ira chez le médecin, ce sera la même chose : en donnant sa Carte Vitale, le patient n'aura pas à avancer les frais, le praticien étant directement payé par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Dès 2015, les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé, c'est-à-dire les Français modestes, pourront bénéficier de ce système, qui sera progressivement généralisé d'ici 2017.

Oui mais ! Si l'idée d'un parcours de soin est une volonté affichée, aucune mesure structurelle n'est prévue pour développer des soins de proximité, comme d'autres pays l'ont fait avec succès.

Un service public d'information

Les patients ne savent pas toujours à qui s'adresser dans leur parcours de soins. La Ministre Marisol Touraine a annoncé la mise en place d'un service public d'information en santé, qui se déclinera au niveau national, avec un portail web unique, un numéro de téléphone connu de tous, mais aussi dans chaque région, pour que chacun puisse connaître les ressources disponibles dans son territoire.

Oui mais ! « Nos concitoyens témoignent que leurs attentes dépassent largement la question très ponctuelle du médicament. Ainsi, les recommandations vaccinales, notamment le calendrier des vaccins, sont insuffisamment connus des familles et conduisent aujourd'hui à de faibles couvertures vaccinales préjudiciables à la santé publique. Au-delà du médicament, les malades attendent aussi des informations sur la maladie et les modes de prise en charge. En outre, alors que les maladies chroniques explosent, les patients et leur entourage peinent à accéder à des informations fiables sur les parcours de santé, notamment dans leurs aspects médico-sociaux et sociaux (séjour en établissement, prise en charge des coûts d'hébergement et d'accompagnement par les familles, revenus de remplacement, actions d'accompagnement, aide aux aidants...). Enfin, alors que nos concitoyens connaissent des difficultés économiques majeures, une véritable information en santé ne peut pas éluder la question des prix et de la qualité des biens et services, objets de cette information. » (CISS, octobre 2013)

La représentation des usagers

Les patients ont des droits : ils doivent pouvoir se faire entendre, être mieux représentés, mais aussi lorsqu'ils sont malheureusement victimes d'accidents, par exemple à cause d'un médicament, ils doivent pouvoir se défendre plus facilement. La ministre préconise ainsi l'introduction de la «class action», l'action de groupe, en matière de santé.

Oui mais ! « Pas de démocratie sans moyens équitables pour faire valoir son point de vue. Or, si les autres parties prenantes du système de santé disposent toutes d'un modèle économique pour tenir leur place dans les instances de démocratie sanitaire, c'est loin d'être le cas des acteurs associatifs. Comme si l'on pouvait se satisfaire de voir qu'au fil du temps les bénévoles se découragent et renoncent de plus en plus souvent à siéger dans les instances où il représentent les usagers, les patients ou encore les victimes. Pas étonnant en l'absence d'un statut facilitant l'exercice de leur mandat comme cela existe pour l'élu politique ou le représentant syndical. Sur ce plan, rien ne bouge. » (point de vue de Christian Saout, Le Huffington Post, 9 septembre 2014)

CE QU'ATTENDENT LES PROFESSIONNELS COMME LES USAGERS

1. Soutenir les innovations technologiques, numériques, organisationnelles et thérapeutiques, seules à même d'améliorer les indicateurs de santé de façon plus solidaire et plus économe.
2. Créer un écosystème de performance autour de trois ensembles d'indicateurs de progrès : gains de santé, lutte contre les inégalités et contre la précarité, meilleurs coûts.
3. Fonder l'organisation des soins à partir des besoins de la population et non à partir des aspirations, exigences et intérêts particuliers.

LES PRINCIPAUX POINTS DE VUE

1. Les transpositions de l'accord interprofessionnel relatif à l'obligation des entreprises de proposer à leurs salariés dès 2016 une complémentaire santé ouvrent la porte à des transferts progressifs de l'Assurance-maladie vers les assureurs en santé. (cf le point de vue de Christophe Jacquinet, ancien président du collège des directeurs généraux des Agences régionales de santé de 2011 à 2013, journal Le Monde, 5 janvier 2015)
2. Toute politique de santé humaine et efficiente devrait privilégier le traitement à domicile et donc s'appuyer sur la médecine libérale (cf le point de vue de Dominique Ringard, président de SOS Médecins, hebdomadaire L'Express, 29 décembre 2014). La survie de l'hôpital public ne peut se faire aux dépens du secteur privé mais en faisant en sorte qu'il devienne plus compétitif.
3. La médecine générale doit être revalorisée. Les généralistes de quartier, de zone peu médicalisée et de zone rurale assurent en même temps non seulement leur travail en cabinet mais aussi les urgences et le suivi des patients chroniques.

« Un gouvernement qui voudrait vraiment améliorer les soins primaires de sa population et diminuer les coûts (qui sont surtout dus à l'hôpital et aux postes de consommation lourds : médicaments, chirurgie, radiologie) veillerait non seulement à revaloriser la fonction du généraliste (en augmentant l'acte) mais aussi à rémunérer les actes «non visibles» que sont le suivi, le temps passé, la prévention, etc. Il imposerait aux facultés de médecine d'avoir toutes un département de médecine générale influent et déterminant pour la formation des Généralistes. Il mettrait tout son poids dans l'organisation des soins de santé primaire transdisciplinaires, collégiaux, et non atomisés comme ils le sont actuellement. Il envisagerait aussi sérieusement de donner aux généralistes la possibilité d'être salariés dans des maisons médicales partout sur le territoire. Car le paiement à l'acte n'est pas du tout la meilleure manière de rémunérer les médecins de famille... ni de les valoriser et de leur assurer de bonnes conditions de travail. » (SOS Médecins)

Pourquoi les médecins libéraux s'opposent-ils à ce projet de loi ?

1. Ils redoutent que le tiers payant ne génère une déresponsabilisation des patients, une surcharge administrative et des retards de paiement de la part des 700 organismes qui assurent une prise en charge complémentaire. «Nous ne voulons pas de l'obligation, ni des modalités actuelles de ce tiers payant qui nous obligent à vérifier ligne par ligne ce qui a été payé par les organismes d'assurance et qui, au final, nous coûtent de l'argent», explique Claude Leicher, président du syndicat MG France.
2. Ils s'opposent à la possibilité de déléguer la vaccination aux pharmaciens.
3. Ils voient dans ce projet un plus grand pouvoir accordé aux agences régionales de santé, outils déconcentrés d'un Etat « technocratique ».
4. Ils posent une revendication tarifaire, demandant que le tarif de la consultation d'un médecin généraliste soit réajusté de 23 euros à 25 euros.

Les syndicats de libéraux ont commencé une grève des télétransmissions aux caisses de la Sécu des feuilles de soins qui entraînerait pour les patients et les médecins des retards de paiement (la dernière grève de la Carte vitale d'ampleur menée par des médecins libéraux date de 2001).

Pourquoi les cliniques privées s'opposent-elles à ce projet de loi ?

Elles s'opposent à l'idée de réorganiser le système de soins autour de l'hôpital public, en créant un service public hospitalier (SPH) « sur la base de critères arbitraires qui excluent d'emblée les cliniques, et les privent par là-même du financement des missions de service public » (FHP).

Dans sa première écriture (car les négociations restent ouvertes), le projet prévoyait que les 14 missions de service public (les urgences, les soins palliatifs, la recherche...) devaient être assurées «en bloc» et « sans dépassements d'honoraires », ce qui n'est pas acceptable pour le secteur privé. Un groupe de concertation a été mis en place début janvier. La grève des cliniques privées a alors été levée le 5 janvier 2015. Désormais le seul fait de disposer d'un service d'urgence devrait permettre à un établissement d'obtenir le label « service public hospitalier ».

Pourquoi les urgentistes s'opposent-ils à ce projet de loi ?

Ils réclamaient la reconnaissance de leur temps de travail sur la base de 39 heures. « Nous n'acceptons plus d'être les derniers écoutés et les derniers à obtenir de meilleures conditions de travail. Nous en avons ras-le-bol de travailler gratis au delà de 39h», expliquait le 16 décembre dernier Patrick Pelloux, le président de l'association des médecins urgentistes de France (AMUF). A la suite de la grève commencée le 22 décembre 2014, ils ont obtenu « exactement ce qu'ils demandaient depuis plusieurs années : la reconnaissance d'un temps de travail plafonné à 48 heures hebdomadaires, rémunéré en heures supplémentaires au-delà de 39 heures. »

LE POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Communiqué CSF

« La Confédération Syndicale des Familles soutient toutes les initiatives permettant aux usagers de la santé un accès facilité aux soins. Ainsi, il y a 20 ans la CSF a soutenu la généralisation de l'application du tiers payant dans les pharmacies et promu ce dispositif auprès des familles. Mais ces dernières années, les usagers de la santé ont été durement impactés par la crise économique, le déremboursement des médicaments et l'augmentation inconsidérée des dépassements d'honoraires.

Cette conjonction de phénomènes défavorables contraints de nombreuses familles à différer une prise en charge médicale ou même à renoncer aux soins. Face à ces constats récurrents, la CSF dénonce les dérives d'un système de santé qui exclue une part croissante de la population, et revendique la mise en œuvre d'initiatives réglementaires assainissant la situation.

Aussi, la CSF soutient l'application en juillet prochain du tiers payant pour les patients bénéficiaires de l'ACS et de la CMU (prévu dans la LFSS 2015) et se réjouit de la généralisation pour 2017 du tiers payant à l'ensemble des usagers de la santé. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le plan d'action pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations tout en visant à assurer l'égalité d'accès aux droits sanitaires et sociaux.

Les positions de l'UNAF

L'UNAF est satisfaite que la notion de promotion de la santé soit affirmée comme un élément plein et entier de la politique de santé. L'UNAF regrette cependant qu'il n'y ait pas d'éléments plus concrets. De même, s'il est indiqué dans le texte que la promotion de la santé est conduite en milieu scolaire, aucun élément n'apparaît pour renforcer l'action des acteurs en charge de la santé scolaire.

En outre, l'UNAF souhaiterait que soit mis en place un parcours d'éducation à la santé à tous les âges de la vie, tant dans le milieu scolaire que dans celui du travail afin de permettre aux familles d'être davantage actrices de leur santé.

Plusieurs récentes enquêtes ont montré que de nombreuses familles retardaient, ou pire, renonçaient à se faire soigner pour des raisons économiques. L'UNAF est donc satisfaite que le principe de tiers payant généralisé demeure dans le texte du projet de loi malgré la levée de bouclier de certains syndicats professionnels. Cette mesure devrait contribuer à l'amélioration de l'accès au système de santé de l'ensemble de la population, surtout si elle contribue à désengorger les urgences.

L'UNAF espère que le débat parlementaire enrichira le texte, en particulier sur :

- les refus de soins,
- la Protection Maternelle et Infantile (comme le recommande le Conseil économique, social et environnemental),
- le droit à l'accompagnement pour les personnes porteuses de pathologies complexes,
- l'organisation territoriale de la santé,
- la place des associations représentant les usagers de la santé et les familles.